

PROCES VERBAL DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil treize, le dix-neuf décembre à 18h00, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni sous la Présidence de M. LE BILLER, Maire de Lézardrieux dans la salle du Conseil Municipal,

Date de la convocation : 12 décembre 2013

Nombre de conseillers : En exercice : 16 Présents : 13 Votants : 13

Étaient présents : M. LE BILLER Joseph, MONFORT Guy, LE GRAND Michel, CONAN Jean, TURUBAN Marcel, PRIGENT Jean-Jacques, GUILLOU Loïc, ARZUL Pierre-Yves, PEDRON Jean-Yves, TRICAUD Xavier,

Mesdames LE COQ Annyvonne, JAMET Thérèse, GIMART Marie-Louise,

Étaient absents : M. LE GOFFIC Jean-Paul, M. LE MASSON Yvon, M. GUEGO Dominique.

Secrétaire de séance : Monsieur GUILLOU Loïc

Était également présente : Mme BRIAND Sylvie – Secrétaire Générale

Le Maire demande que trois points soient rajoutés à l'ordre du jour :

Extension du Port de Plaisance : Avenant n° 2 – Marché de maîtrise d'oeuvre

Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées,

3 Bâches postes de relèvement : mission de maîtrise d'oeuvre.

Les membres du Conseil Municipal à l'unanimité, donnent leur accord pour rajouter ces points.

2013-10-01 – ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

Le procès-verbal de la séance du 1^{er} octobre dernier est adopté à l'unanimité.

2013-10-02 - REGULARISATION D'EMPRISE RUE DE KERARZOL – LE BRIAND/COMMUNE,

RAPPORTEUR : M. LE MAIRE

Le 23 août 2007, la Société TREGOR GOELO CONSEIL a procédé à l'établissement d'un document d'arpentage lors de la vente d'un terrain appartenant à M. LE BRIAND Christian au nom de M. SCALA, terrain sis rue de Kerarzol. Selon ce document, la commune avait une emprise sur les parcelles A960 et 961, emprise qui n'a jamais été régularisée.

Il est demandé aux membres du Conseil Municipal, de mettre à jour ces données et de procéder à l'acquisition de la parcelle A 960 et 961.

En effet, l'élargissement de la voie rue de Kerarzol avait nécessité une emprise sur la propriété de M. Christian LE BRIAND sur une superficie de 194 m² environ.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide :

d'approuver les acquisitions précitées moyennant 5€le m²

d'approuver les classements afférant dans le domaine public communal

de donner pouvoir au Maire pour prendre toutes les mesures utiles à la bonne conduite de ce dossier, notamment pour la signature de l'acte notarié qui sera rédigé par Maître Yann GUILLOU, notaire à TRÉGUIER.

2013-10-03- AJUSTEMENT DU REGLEMENT INTERIEUR RELATIF A L'AMENAGEMENT DU TEMPS DE TRAVAIL

Rapporteur : Annyvonne LE COQ

Mme LE COQ donne lecture au Conseil Municipal de l'avenant au règlement relatif à l'aménagement-réduction du temps de travail, règlement qui avait été mis en place lors de l'application des 35 heures au 1er janvier 2002.

Des modifications liées aux nécessités de service à la pratique quotidienne se sont avérées indispensables. Les modifications ont toujours été réalisées en accord avec les agents.

La Commission du Personnel a examiné le projet d'avenant et a émis un avis favorable le 4 décembre 2013. Le Comité Technique Paritaire lors de sa séance du 10 décembre dernier a émis quelques remarques qui ont été reprises dans le règlement intérieur.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal autorise le Maire à transmettre ce document rectifié au C.T.P. Le personnel de la collectivité a donné son accord.

2013-10-04- MISE A DISPOSITION DU CENTRE D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LEZARDRIEUX AU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS,

Rapporteur : M. le Maire

M. le Maire expose que le nouveau centre de Secours est opérationnel depuis quelques mois. Il convient d'acter les conditions de mise à disposition du SDIS des nouvelles installations par la signature d'une convention, précisant les conditions de mises à disposition et d'utilisation du bâtiment du SDIS22.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

autorise le Maire à signer la nouvelle convention qui précise les conditions de mise à disposition des locaux ainsi que les obligations de chacune des parties avec le SDIS22.

autorise le Maire à prendre les mesures nécessaires pour la mise en œuvre de la présente délibération.

2013-10-05- RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DE L'EAU,

Rapporteur : M. TURUBAN Marcel

Monsieur TURUBAN présente aux membres du Conseil Municipal le rapport 2012 sur le prix et la qualité de l'eau établi par le Syndicat d'Eau de Lézardrieux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, émet un avis favorable sur ce rapport.

2013-10-06- FRAIS DE MISSION : REMBOURSEMENT DES FRAIS REELS

Rapporteur : M. le Maire

Des membres de l'association « Jumelage MORANGIS » se sont rendus au marché de Noël à MORANGIS ville jumelée avec LÉZARDRIEUX.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de rembourser au Président du Comité de Jumelage les frais occasionnés par le déplacement à MORANGIS pour un montant de 180,25€.

2013-10-07- EXTENSION DU PORT DE PLAISANCE – AVENANT N°2,

M. le Maire présente aux membres du Conseil Municipal son exposé :

Vu le code des marchés publics,

Vu les marchés conclus avec les entreprises adjudicataires des lots considérés en application des délibérations relatives à l'approbation de l'avant-projet détaillé de l'opération d'extension du Port de Plaisance,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- de conclure l'avenant ci-après détaillé avec l'entreprise suivante dans le cadre des travaux relatifs à l'opération marché de Maîtrise d'œuvre de l'extension du Port de Lézardrieux

Attributaire : Groupement SAFEGE ZA du Pontay - SAINT GREGOIRE (Morbihan),

Montant initial du marché : 887 000,00 € H.T.

Avenant n°1 – montant : 902 000,00 € H.T.

Avenant n° 2 – montant : 778 284,00 € H.T.

Objet : marché de Maîtrise d'œuvre de l'extension du Port de Lézardrieux

L'objectif de cet avenant n°2 est :

- de procéder à l'ajustement du contrat de maîtrise d'œuvre au programme de travaux dit programme Nord,

- d'autoriser le Maire à signer l'avenant considéré ainsi que tous documents s'y rapportant pour leur exécution.

2013-10-08-PLAN DÉPARTEMENTAL DES ITINÉRAIRES DE PROMENADES ET DE RANDONNÉES

Rapporteur : Thérèse JAMET

Mme JAMET Thérèse, soumet au Conseil Municipal le courrier du Président du Conseil Général lui demandant d'émettre son avis sur la mise à jour du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et Randonnée et de délibérer sur l'inscription à ce plan des chemins concernés, conformément à l'article L361.1 du Code de l'environnement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

-émet un avis favorable au Plan départemental des itinéraires de promenade et randonnée,
-accepte l'inscription à ce plan des chemins concernés et tout particulièrement des chemins ruraux
-s'engage à :

-ne pas aliéner les sentiers inscrits au plan,

-préservent leur accessibilité

-en garantir le balisage et l'entretien

-passer des conventions avec les propriétaires privés, pour autoriser le passage des randonneurs,

-proposer au Conseil général un itinéraire public de substitution de caractéristiques semblables, en cas d'aliénation d'un chemin rural.

2013-10-09-MISSION DE MAITRISE D'OEUVRE POUR LA REALISATION DE BÂCHES DE STOCKAGE POUR TROIS POSTES DE REFOULEMENT

Rapporteur : M. MONFORT

Monsieur MONFORT expose au conseil municipal qu'il convient de réaliser des bâches de stockage pour les postes de refoulement des Quais, de Brassens et de Traou Treiz conformément à l'arrêté préfectoral portant prescriptions complémentaire à déclaration, en date du 20 avril 2012 relatif à la station d'épuration communale.

Monsieur MONFORT expose au Conseil Municipal qu'il convient de ce fait de recruter un maître d'œuvre en vue d'une réalisation des travaux avant le 31 décembre 2014.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide :

d'adopter le dossier de consultation de prestation pour la mission de maîtrise d'œuvre de cette opération,

de préciser que les subventions pour la réalisation de cette mission de maîtrise d'œuvre seront sollicitées auprès des financeurs potentiels en même temps que les travaux,

que le marché de prestation pour la mission de maîtrise d'œuvre sera passé suivant la procédure adaptée,

d'autoriser le Maire à lancer la consultation pour cette mission de maîtrise d'œuvre,

de donner tous pouvoirs au Maire pour signer le marché de maîtrise d'œuvre.

2013-10-10- QUESTIONS DIVERSES,

M. le Maire donne lecture au Conseil Municipal d'un courrier de l'Association LEZ'ARTS et compagnie. Cette association faisait ses répétitions dans les salles paroissiales.

M. LE BERRE, Représentant du diocèse a demandé à la collectivité soit de racheter les salles paroissiales soit d'arrêter de les occuper ceci pour des raisons d'assurance et de responsabilité.

M. le Maire remercie le Diocèse d'avoir mis à notre disposition ces salles pendant les travaux de rénovation du CIS.

M. le Maire demande que lui soient adressés les noms et adresse des membres des deux associations théâtrales et qu'une réunion toutes commissions examinera ce point au mois de janvier.

L'association LEZ'ARTS demande une salle communale pour pouvoir continuer ses répétitions.

2013-10-11- INFORMATIONS DIVERSES ,

MOTION CONTRE LA MODIFICATION DES HORAIRES DE LA POSTE

Monsieur le Maire donne lecture aux membres du Conseil Municipal du courrier de Mme NICOLAS, directeur d'établissement qui nous informe d'une nouvelle diminution des horaires sur le bureau de Poste de notre commune.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de rédiger une motion évoquant son fort mécontentement consécutif à une réduction des plages horaires ouvertes au public.

Les membres du Conseil Municipal ont voté à l'unanimité une motion pour s'opposer à l'instauration de ces nouveaux horaires.

Date des vœux : 17 janvier 2013 à 18 heures.

La séance est levée à 20h15